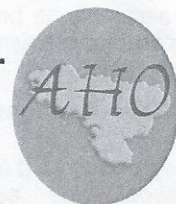


Le mot du Président

"BLOAVEZ MAD - YEHEZ MAD" BONNE ANNÉE - BONNE SANTÉ



Le n°2 de notre "lien" est entre vos mains, n'hésitez pas à nous contacter par tous moyens mis à votre disposition, pour des questions, des commentaires, des suggestions et même des critiques... constructives pour qu'un véritable échange s'installe entre les adhérents et les instances (C.A. et bureau) d'A.H.O.

Moment fort de toute association, notre Assemblée Générale aura lieu cette année le 24.04.2010 à Rennes, nous vous espérons nombreux à nos côtés pour parler bilan et projets.

SOMMAIRE

Info médico-sociale
Info administrative
Le réseau
Agenda
Espace lecteurs
Mini-revue de presse

EVENEMENTIEL

Dans le cadre de notre action "**INFORMATION, PRÉVENTION**", **A.H.O.** en coorganisation avec la **Ville de Lorient**, prépare un "événement" d'importance au cours du mois de juin 2010.

Pour une "première" manifestation d'envergure régionale, **Lorient** qui une fois par an est avec quel éclat la capitale de l'identité celtique se devait d'être fortement impliquée dans la démarche de "découverte" et de connaissance de cette affection encore aujourd'hui, si méconnue.

Destinée au "Grand Public" au sens le plus noble de ce terme, c'est-à-dire "vers tous et pour tous"... pour que "**L'HÉMOCHROMATOSE ne soit plus fatale**".

Elle peut également apporter un complément d'information, d'aide et de soutien aux personnes atteintes, à leur famille et à leur entourage.

J. Riolland

Du Ministère de la santé et des Sports

Arrêté ministériel du 12.01.2009

Fixant les critères de sélection des donneurs de sang

"hémochromatose génétique n'est pas une contre indication du don de sang"

Journal Officiel du 18 janvier 2009

Date d'entrée en vigueur de l'arrêté le 19 avril 2009

Don du sang

Deux cas peuvent se présenter pour les hémochromatosiques :

- 1) Pas d'indication de déplétions sanguines (saignées). Don possible sous réserve que les conditions prévues de l'arrêté du 12.01.09 soient remplies. Même fréquence et délai que dans un don classique, suivi médical de la pathologie par l'équipe médicale choisie par le patient.
- 2) Indication de déplétions sanguines (saignées) au cours du suivi d'une hémochromatose génétique, si le contexte clinique le permet. La transformation des saignées ou "**don-saignée**" pourra être proposée. Le don dans ce cas devra s'effectuer dans un **EFS* comprenant un Centre de Santé et un site de collecte**. Un document d'information et un protocole de "**don-saignée**" sera remis au patient. A chaque "**don-saignée**" le consentement sera sollicité et un entretien médical vérifiera l'absence de contre indication au don. Anonymat et gratuité, dans certains cas le médecin de l'EFS peut décider de l'intervalle entre les dons et la nombre de don par an (dérogation aux dispositions normales). Dans tous les cas prescrits par le médecin, la saignée aura lieu, si les conditions sont remplies le "**don-saignée**" s'effectuera. Une **contre indication définitive** au don ne permet pas la mise en place du protocole "**don-saignée**". L'interlocuteur privilégié du patient reste le médecin du **Centre de Santé** en lien avec le médecin traitant. De ce fait, il n'est pas possible d'effectuer un "**don-saignée**" lors des collectes mobiles.